



TABLE DES MATIÈRES

Message du directeur général	3
1 Qui sommes-nous?	4
1.1 Institut canadien de conservation et Réseau canadien d'information sur le patrimoine	4
1.2 Notre vision et nos missions communes.....	4
1.3 Nos principaux secteurs d'activité	5
1.4 Nos valeurs.....	6
1.5 Notre écosystème	7
2 Résumé de l'analyse de l'environnement de l'ICC et du RCIP.....	8
2.1 Environnement externe	8
2.1.1 Environnement patrimonial au Canada	8
2.1.2 Autres facteurs externes	10
2.2 Environnement interne.....	11
2.2.1 Priorités du gouvernement du Canada et du Ministère	11
2.3 Besoins et attentes des clients.....	12
3 Stratégie de l'ICC et du RCIP.....	13
3.1 Objectifs stratégiques de l'ICC et du RCIP	13
3.1.1 Objectif stratégique n° 1 : Accroître l'expertise de l'ICC et le RCIP en matière de conservation et de préservation des pièces modernes et des collections numériques	14
3.1.2 Objectif stratégique n° 2 : Renforcer le leadership de l'ICC et le RCIP en matière de conservation préventive et de gestion de l'information sur les collections	15
3.1.3 Objectif stratégique n° 3 : Moderniser et mettre à profit les procédés utilisés pour établir et transmettre des ensembles de connaissances par la diffusion externe, les partenariats et le réseautage... ..	16
3.1.4 Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada. ..	17
3.1.5 Objectif stratégique n° 5 : Exploiter les possibilités offertes par l'initiative Laboratoires Canada pour trouver de nouveaux moyens d'atteindre l'excellence scientifique, de créer des partenariats et de faire en sorte que l'ICC et le RCIP disposent d'installations modernes et durables	18
4 Principes de mise en œuvre	18
5 Cap sur l'avenir.....	19
6 Annexes.....	20
Annexe A - Équipe de planification.....	20
Annexe B - Liste des acronymes et descriptions.....	20
Annexe C - Modèle logique de l'ICC-RCIP.....	21
Annexe D - Contexte et méthode de l'analyse de l'environnement de l'ICC et du RCIP	23
Annexe E - Glossaire.....	23
7 Ouvrages cités	25



Message du directeur général

À l'approche de 2022 et du 50^e anniversaire de l'Institut canadien de conservation et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (l'ICC et le RCIP), les deux organismes se préparent à relever de nouveaux défis, à tirer parti de nouvelles possibilités et à continuer de fournir à la communauté du patrimoine les services spécialisés de consultation et de soutien auxquels elle est habituée.

Depuis le dernier plan stratégique, qui concerne les années 2015 à 2020, un certain nombre de domaines d'intervention nouveaux et existants, certains liés à la pandémie et d'autres non, ont pris une importance accrue pour la communauté du patrimoine et pour le gouvernement du Canada dans son ensemble. Voici des exemples : collaboration avec les intervenants autochtones et la communauté du patrimoine en vue de la mise au point de pratiques muséales dépourvues de tout esprit colonialiste; prise de contact avec une communauté plus diversifiée; promotion de la durabilité de l'environnement et des activités; acquisition d'une expertise à l'égard des matériaux modernes, des collections numériques et de l'utilisation des nouvelles technologies; réorientation en vue de la mise en place de services et de mécanismes de transmission de connaissances en ligne; renforcement du leadership de l'ICC et du RCIP dans le domaine de la conservation préventive; établissement de partenariats; efforts visant à assurer que l'ICC et le RCIP demeurent sains et solides pour les générations à venir.

Afin de relever ces nouveaux défis et de répondre aux besoins de la communauté du patrimoine, en faisant preuve du même souci d'excellence que celui qui a fait la réputation de nos organismes au Canada et dans le monde, nous profiterons des synergies créées par la fusion de l'ICC et du RCIP, ainsi que des nouvelles possibilités qu'offre l'initiative de Laboratoires Canada, qui vise à construire une nouvelle installation scientifique plus moderne et un nouveau « foyer » pour l'ICC et le RCIP, à même les installations du Centre des sciences du patrimoine culturel.

Le plan stratégique 2021-2026 de l'ICC et le RCIP décrit comment nous comptons atteindre cet objectif.

Jérôme Moisan
Directeur général, Groupe du patrimoine



1 Qui sommes-nous?

1.1 Institut canadien de conservation et Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Depuis leur création en 1972 en vertu de la Politique nationale des musées, l'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) jouent un rôle essentiel dans la conservation et la numérisation des collections de musées et des archives du Canada.

- ▶ L'ICC a été créé afin de favoriser le soin approprié et la préservation du patrimoine culturel au Canada et de faire évoluer les pratiques, la science et la technologie en matière de conservation. Le travail de l'ICC est axé sur la transmission de connaissances, l'innovation, la formation, la recherche et la prestation de services spécialisés pour aider les établissements du patrimoine à s'occuper de leurs collections et à les faire découvrir au public canadien.
- ▶ Le RCIP, d'abord connu sous le nom de « Programme du répertoire national », a été créé pour répondre à la nécessité de recenser les nombreux objets culturels et les nombreuses collections culturelles que l'on doit protéger au Canada, ainsi que pour faciliter l'accès à ce patrimoine matériel commun et sa diffusion. Depuis sa création, le RCIP aide les musées à établir des répertoires informatisés pour leurs collections et à gérer les informations qui rendent ces collections accessibles. Il continue aussi d'exercer son leadership dans les domaines de la recherche technologique, des normes de documentation, de la numérisation et de la préservation numérique, en proposant des ressources en ligne pour aider les musées à gérer les données relatives à leurs collections.

L'ICC et le RCIP sont devenus des organismes de service spéciaux en 1992 et ont été transférés à Patrimoine canadien après la création du ministère en 1995, de manière à permettre au ministre du Patrimoine canadien de remplir ses responsabilités en matière de préservation du patrimoine et d'accès à celui-ci. À la suite du budget fédéral de 2014, l'ICC et le RCIP ont fait l'objet d'une fusion administrative. Ils partagent les mêmes locaux depuis 2016.

1.2 Notre vision et nos missions communes

L'ICC et le RCIP sont des acteurs clés de la communauté du patrimoine du Canada.



Figure 1 : Vision et missions

VISION	L'ICC et le RCIP feront progresser la conservation durable des collections au Canada et élargiront l'accès des Canadiens à celles-ci tout en développant un environnement professionnel ancré dans les valeurs de diversité, d'inclusion et de réconciliation avec les peuples autochtones.	
MISSIONS	ICC	L'Institut canadien de conservation (ICC) fait progresser la conservation des collections patrimoniales au Canada et en fait la promotion grâce à son expertise en science de la conservation, en restauration et en conservation préventive.
	RCIP	Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) appuie les musées canadiens dans leur travail de documentation, la gestion des collections et la diffusion des renseignements sur celles-ci aujourd'hui et dans l'avenir.

1.3 Nos principaux secteurs d'activité

Les principaux secteurs d'activité de l'ICC et du RCIP sont liés à la prestation de services, à la recherche et à la transmission de connaissances.

Pour réaliser sa mission, l'ICC :

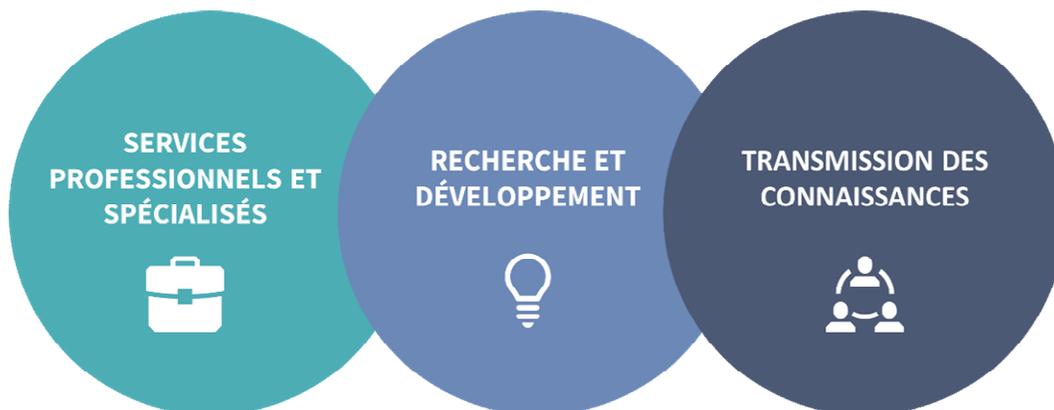
1. Fournit des services spécialisés (notamment des services scientifiques, des services de traitement de conservation et de restauration et des services de conservation préventive).
2. Mène des activités de recherche et développement en conservation (p. ex. recherches scientifiques, techniques de conservation et de restauration de pointe et innovations dans la conservation préventive des collections).
3. Transmet des connaissances en matière de conservation, en proposant des produits de formation et d'apprentissage, des activités de perfectionnement professionnel, des publications et des services de bibliothèque spécialisés, ainsi qu'en menant d'autres activités de diffusion externe.

Pour réaliser sa mission, le RCIP :

1. Crée et maintient un accès public aux collections canadiennes sur Internet au moyen d'outils, comme Artefacts Canada et les données ouvertes liées.
2. Mène des activités de recherche et développement sur les normes et les outils de documentation des collections, comme Nomenclature en ligne et le Dictionnaire de données du RCIP pour Artefacts Canada.
3. Donne des conseils sur les meilleures pratiques de gestion des collections et les tendances nouvelles dans le cadre de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et de la création de matériel d'apprentissage en ligne et de publications traitant des systèmes de gestion des collections, de la numérisation et de la conservation numérique.



Figure 2 : Principaux secteurs d'activité



1.4 Nos valeurs

Nos valeurs reflètent la confiance accordée indubitablement aux experts du patrimoine par la société et par les organisations et collectivités que nous servons. Comme les autres entités de la fonction publique, nous sommes guidés par un code de valeurs et d'éthique, ainsi que par les valeurs fondamentales ci-dessous, qui sont toutes véhiculées par les activités de l'ICC et le RCIP. L'établissement de nos buts et de nos objectifs s'appuie solidement sur ce cadre éthique.

Figure 3 : Nos valeurs





1.5 Notre écosystème

L'ICC et le RCIP mènent leurs activités dans un écosystème composé de nombreux partenaires et intervenants.

Publics cibles

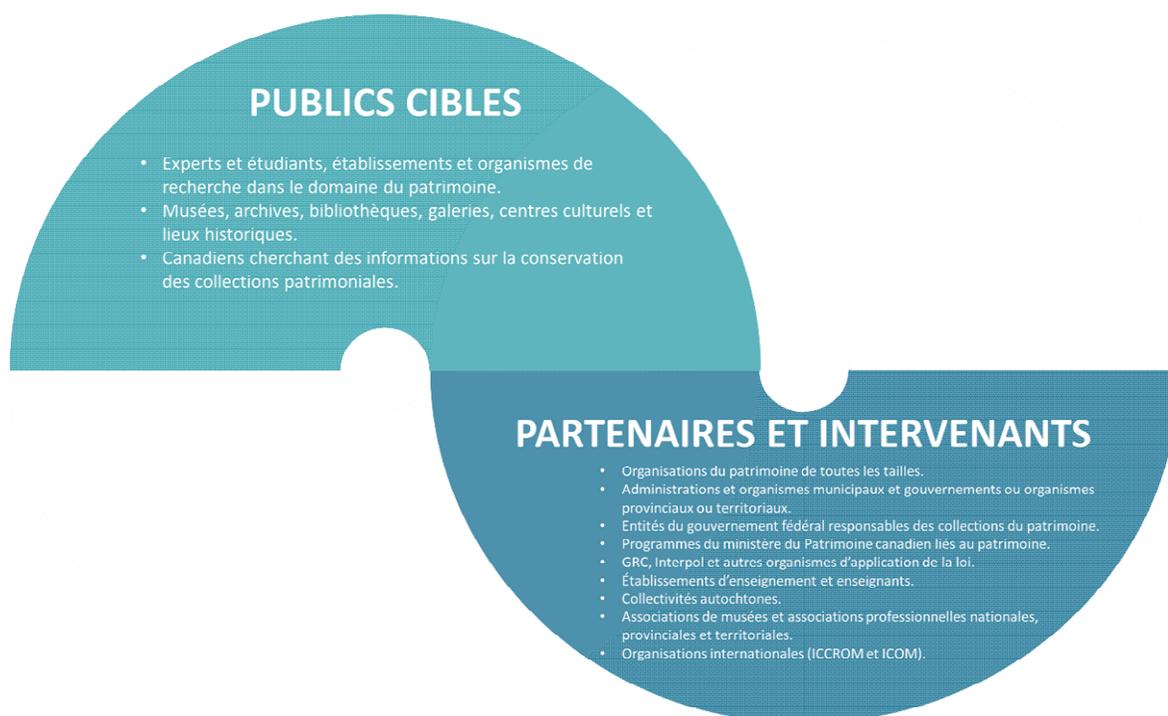
- Experts, étudiants, établissements et organismes de recherche dans le domaine du patrimoine, notamment les musées, archives, bibliothèques, galeries, centres culturels et lieux historiques ainsi que leurs équipes d'employés et de bénévoles. Leurs rôles consistent à 1) acquérir, à documenter, à étudier, à conserver, à faire connaître et à exposer des collections patrimoniales (en vue de la préservation des collections patrimoniales, de la réalisation de recherches ainsi que de la tenue d'activités d'éducation et de divertissement), ainsi qu'à 2) créer, à présenter, à gérer et à préserver des contenus en ligne et d'autres contenus numériques liés à ces collections.
- Les Canadiens qui cherchent des informations sur la conservation des collections patrimoniales et qui accèdent aux collections canadiennes à un point d'accès en ligne, par l'intermédiaire d'Artefacts Canada, le répertoire national des objets de musée.

Partenaires et intervenants

- Les établissements du patrimoine de toutes les tailles.
- Les administrations ou les organismes municipaux, et les organismes ou gouvernements provinciaux ou territoriaux.
- Les entités du gouvernement fédéral responsables des collections patrimoniales, notamment les musées nationaux, Bibliothèque et Archives Canada, Parcs Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le ministère de la Défense nationale et Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Les programmes du ministère du Patrimoine canadien liés au patrimoine.
- La Gendarmerie royale du Canada (GRC), Interpol et d'autres organismes d'application de la loi, afin de fournir des preuves scientifiques permettant d'étayer ou de réfuter des informations relatives aux artefacts (comme leurs origines, leurs créateurs, leur composition, etc.).
- Les établissements d'enseignement et les enseignants.
- Les collectivités autochtones.
- Les associations de musées et les associations professionnelles nationales, provinciales et territoriales.
- Des organisations internationales (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels [ICCROM] et Conseil international des musées [ICOM]).



Figure 4 : Notre écosystème



2 Résumé de l'analyse de l'environnement de l'ICC et du RCIP

L'analyse de l'environnement consiste dans un suivi continu des tendances et des événements dans les environnements interne et externe d'un organisme qui peuvent influencer son succès actuel et futur. Les résultats d'une telle analyse sont extrêmement utiles pour établir clairement les objectifs et les stratégies. Dans le cadre de l'analyse de l'environnement de l'ICC et du RCIP, une importante analyse documentaire a été entreprise afin de relever les facteurs et les tendances qui ont des effets sur l'organisme.

2.1 Environnement externe

2.1.1 Environnement patrimonial au Canada

Au cours des 50 dernières années, le paysage du patrimoine canadien a beaucoup changé. En s'efforçant d'atteindre leurs objectifs initiaux, l'ICC et le RCIP ont contribué à l'émergence de quatre réalités qui marquent ce paysage.

- La main-d'œuvre du patrimoine s'est professionnalisée, en grande partie grâce à l'augmentation de l'offre de programmes postsecondaires en muséologie et en conservation. Toutefois, les possibilités d'emploi continuent de favoriser les généralistes par rapport aux spécialistes.
- Les collections sont entreposées et exposées dans des installations plus modernes, malgré



les difficultés liées à l'entreposage, au surencombrement et les conditions ambiantes des musées.

- Les nouvelles avancées technologiques ont changé la façon dont les collections sont constituées, gérées et rendues accessibles.
- Les visiteurs des musées sont plus nombreux et plus diversifiés¹.

Ces nouvelles caractéristiques de l'environnement patrimonial sont étayées par des statistiques rapportées dans de récentes enquêtes². Elles ont à leur tour engendré de nouvelles tendances et de nouveaux défis qui ont des effets sur l'environnement patrimonial. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de nouvelles tendances sont apparues. En voici quelques exemples.

Nombre accru d'expositions

En 2017, on comptait plus de 15 200 expositions permanentes au Canada. Le nombre d'expositions nouvellement créées (qui comprennent les nouvelles expositions permanentes, les expositions temporaires et non itinérantes ainsi que les expositions itinérantes) est passé de 7 467 en 2011 à 8 947 en 2017, ce qui représente une hausse d'environ 20 %³.

Défis liés à l'entreposage

L'entreposage de collections croissantes représente un défi considérable pour les musées : 55 % des musées ont déclaré que leur espace d'entreposage est « surencombré »⁴. Les collections grandissantes font aussi en sorte que davantage d'objets et de collections doivent être conservés. On estime qu'environ 89 % des établissements du patrimoine considèrent que leurs collections nécessitent des interventions de conservation avant que les objets puissent être utilisés pour des expositions⁵.

Importance accrue de la numérisation des collections

Les établissements du patrimoine ont rendu accessibles plus de 16 % de leurs objets physiques et de leurs documents en format numérique. Cela a généré plus de 4,7 millions de gigaoctets de données, dont 10 % sont mis à la disposition du public en ligne⁶. Pour faciliter la numérisation des pièces restantes, la communauté du patrimoine s'est engagée à accroître la collaboration et l'accès aux bases de données partagées. Toutefois, il convient de noter que 49 % des établissements ne disposent d'aucun plan ni politique concernant la préservation des collections numériques.

¹ Les galeries d'art, les musées, les lieux historiques et les archives ont enregistré une augmentation du nombre de visites reçues en 2017, le nombre total de visites ayant atteint un chiffre record de 79 millions, soit une hausse de 41 % par rapport à 2011 (56 millions).

² Statistiques tirées de l'[Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine de 2017 et de 2019](#) et du [Sondage canadien sur le soin des collections de 2019](#) réalisé par l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.

³ *Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine de 2017 et de 2019.*

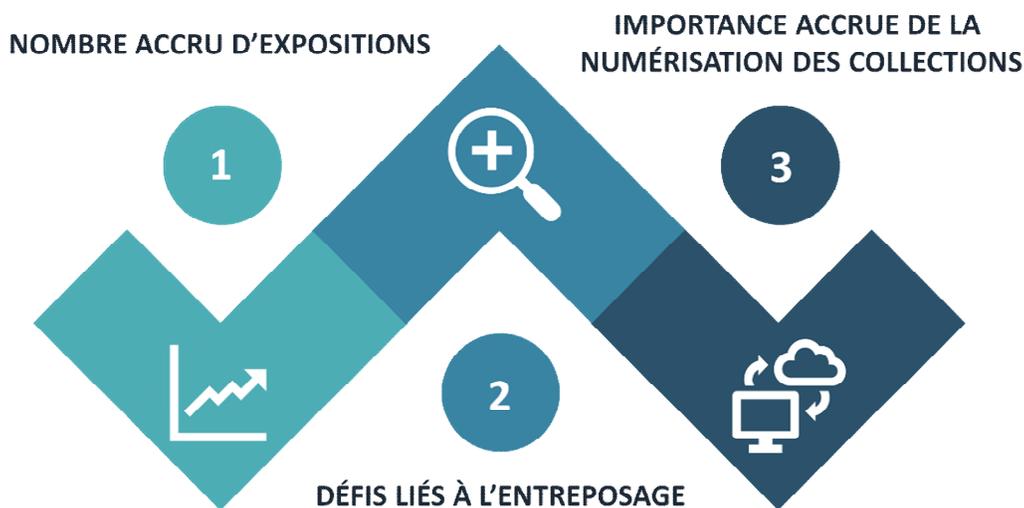
⁴ *Sondage canadien sur le soin des collections*, page 8.

⁵ *Sondage canadien sur le soin des collections*, page 6.

⁶ *Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine de 2017.*



Figure 5: Tendances dans l'environnement externe



2.1.2 Autres facteurs externes

Voici d'autres facteurs externes qui ont une incidence sur le plan stratégique.

- Le manque de connaissances spécialisées et l'embauche accrue de généralistes dans les établissements du patrimoine engendrent des inégalités dans l'accès aux services de conservation spécialisés, notamment dans certaines régions du pays (en dehors des grands centres urbains) et dans les établissements disposant de budgets restreints, ce qui fait naître des risques pour les collections patrimoniales.
- L'utilisation d'espaces d'exposition non muséaux (couloirs, bureaux et centres communautaires) par les établissements du patrimoine augmente les risques pour les objets et les collections.
- L'adoption de nouvelles technologies exige des établissements qu'ils adaptent leurs ressources et leurs pratiques, mais certains d'entre eux n'ont que des capacités limitées à cet égard.
- La connaissance et la compréhension limitées des normes de documentation des collections rendent difficile la mise en place de systèmes uniformes dans l'ensemble du secteur du patrimoine.
- Le manque de temps, de matériel et d'expertise pour la gestion des collections numériques entrave la gestion appropriée des collections et de l'information.
- Le fait que les décideurs ne comprennent pas l'importance de la conservation⁷ entraîne un déséquilibre systémique dans la disponibilité des ressources pour la conservation par rapport aux autres activités des musées.
- Le manque de diversité parmi les décideurs du domaine du patrimoine se traduit par la constitution de collections qui ne reflètent pas l'ensemble de la société canadienne.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les établissements du patrimoine (allant de la réduction importante des revenus à l'augmentation des coûts, en passant par la nécessité d'établir de nouveaux protocoles pour les visiteurs) vont amplifier le besoin d'obtenir des conseils et du soutien de l'ICC et du RCIP.

⁷Sondage canadien sur le soin des collections, 2019, <https://capc-acrp.ca/files/Sondage-canadien-sur-le-soin-des-collections-Resume-des-resultats.pdf> (en ligne), page 6.



2.2 Environnement interne

2.2.1 Priorités du gouvernement du Canada et du Ministère

Laboratoires Canada

Dans le Budget de 2018, le gouvernement du Canada a lancé la première phase de l'initiative Laboratoires Canada, une stratégie de 25 ans visant à renforcer les sciences à l'échelon fédéral au Canada. Cette initiative s'accompagne d'un investissement de 2,8 milliards de dollars pour appuyer les scientifiques fédéraux par la mise à niveau et la consolidation des installations fédérales consacrées aux sciences. Au cours des cinq prochaines années, dans la foulée du projet du Centre des sciences du patrimoine culturel mené avec l'Agence Parcs Canada, l'ICC et le RCIP participeront à la conception et à la préparation de nouvelles installations et d'un nouvel environnement de travail, puis au déménagement dans ces nouvelles installations. L'ICC et le RCIP chercheront à adapter leurs méthodes de travail pour tirer parti des possibilités offertes par ce nouveau paradigme de partage de l'espace et de collaboration avec l'équipe de conservation de Parcs Canada.

Développement durable

En septembre 2015, 192 États membres des Nations Unies et le Canada ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Il s'agit d'un cadre d'action international pour les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Ce programme s'articule autour d'un ensemble ambitieux de 17 objectifs de développement durable. Il tient compte des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, ainsi que de facteurs liés à la paix, à la gouvernance et à la justice. Le ministère du Patrimoine canadien expose ses priorités en matière de développement durable dans la [Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023](#), qui comporte des objectifs internes axés sur des actions pour la planète (c.-à-d. la dimension environnementale du développement durable). L'ICC et le RCIP reconnaissent que les collections patrimoniales et leur conservation peuvent appuyer toutes les dimensions du développement durable, grâce à l'apprentissage, l'éducation, la participation et la recherche, ainsi que les industries créatives, le tourisme durable et la consolidation de la paix. L'ICC et le RCIP intégreront ces objectifs à la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Priorités gouvernementales

L'ICC et le RCIP doivent demeurer flexibles afin de s'adapter à l'évolution du mandat et des priorités du gouvernement. En plus des tendances et des facteurs externes généraux, il faut également tenir compte des priorités transversales du gouvernement du Canada et du Patrimoine canadien. Ces priorités correspondent également aux besoins exprimés par la communauté du patrimoine. Les priorités qui concernent particulièrement l'ICC et le RCIP sont énumérées ci-dessous.

Priorités du gouvernement du Canada et de Patrimoine canadien

1	Réconciliation et collaboration avec les intervenants autochtones. En tant que signataire de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> (DNUDPA), le gouvernement du Canada a à cœur de mener des efforts de réconciliation. Cette priorité, qui vise l'ensemble du gouvernement, amènera l'ICC et le RCIP à travailler avec les organismes du patrimoine et les collectivités autochtones en vue de regrouper des biens culturels et des vestiges autochtones. L'ICC et le RCIP collaboreront aussi avec les praticiens du patrimoine autochtone à l'élaboration de politiques et de pratiques qui répondront davantage aux besoins des collectivités autochtones.
2	Diversité et inclusion. Cette priorité touchant l'ensemble du gouvernement répond à la nécessité



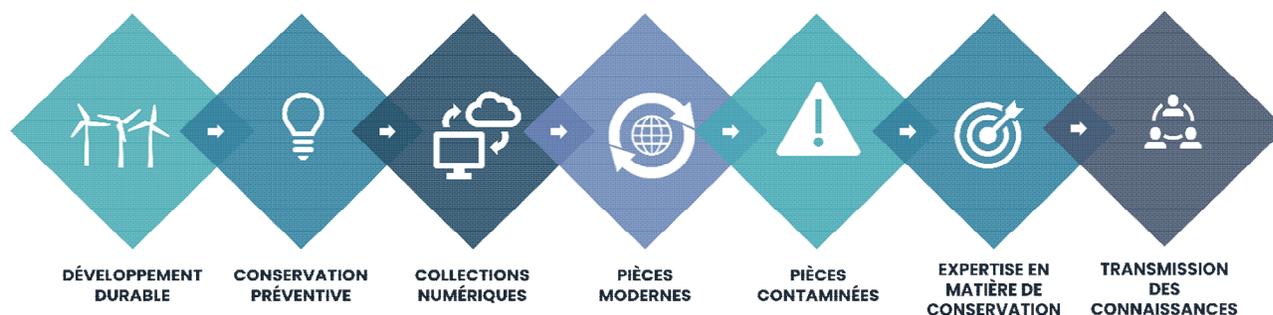
	de promouvoir une plus grande diversité dans le secteur du patrimoine. Il s'agit à la fois de favoriser la diversité au sein des clients de l'ICC et du RCIP et d'encourager les jeunes issus de milieux diversifiés à travailler dans le domaine.
3	Changements climatiques et développement durable. Cette priorité gouvernementale s'applique aux musées sous la forme d'initiatives d'écologisation, de mesures d'économie d'énergie et de mesures visant à tenir compte des facteurs environnementaux qui ont des effets sur les installations et les collections.
4	Politique sur les musées⁸. Cette priorité ministérielle mènera à la réalisation de travaux en vue du renouvellement de la Politique sur les musées. Ces travaux seront pilotés par la Direction des politiques et programmes du patrimoine de Patrimoine canadien. L'ICC et le RCIP seront appelés à fournir une expertise et à formuler des commentaires en exposant les points de vue de la communauté professionnelle du patrimoine, et ceux des acteurs du patrimoine en général, afin d'aider à façonner le renouvellement éventuel de cette politique fondamentale.

L'environnement opérationnel de l'ICC et du RCIP est également influencé par le fait que les activités de l'ICC et du RCIP sont liées à un certain nombre de directives et d'exigences fédérales qui s'appliquent à tous les organismes fédéraux.

2.3 Besoins et attentes des clients

Les résultats de l'analyse de l'environnement ont été renforcés par des consultations menées auprès de clients et d'intervenants en 2018 et en 2019, ainsi que par une analyse documentaire.

Figure 6 : Besoins et attentes des clients



- 1. Développement durable.** Les clients ont exprimé le besoin d'accroître leur capacité à gérer les risques liés aux changements climatiques et à gérer les conditions ambiantes (humidité relative, température et éclairage) dans le respect des politiques et des règlements en matière d'écologisation et de développement durable. Les intervenants ont exprimé un besoin de soutien et d'expertise dans ces domaines.
- 2. Conservation préventive.** Le manque d'espace d'entreposage pour les collections grandissantes ainsi que les installations et les systèmes d'entreposage inadéquats ou vétustes demeurent un défi pour les établissements du patrimoine. En outre, les clients ont fait état de difficultés à trouver les résultats d'analyses scientifiques et d'autres recherches, par exemple sur l'utilisation de produits précis à des fins muséales ou sur la résistance à la lumière de certaines pièces.

⁸ Voir la [Lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien](#).



3. **Collections numériques.** Malgré la pression exercée pour des collections accessibles en ligne grâce à la numérisation d'objets physiques et pour la conservation numérique, les établissements du patrimoine manquent toujours d'expertise et de ressources pour mener à bien ce type de travail. On constate également une préoccupation commune concernant la numérisation, la gestion de ce travail et la possibilité de communiquer efficacement avec les autres membres de la communauté.
4. **Pièces modernes.** La nécessité de comprendre et de préserver l'art contemporain, les pièces polymères, textiles et métalliques modernes, ainsi que les collections numériques, constitue une priorité pour de nombreux clients de l'ICC et du RCIP, même si les besoins entourant la préservation des pièces traditionnelles ou plus anciennes ne diminuent pas. Les intervenants ont désigné comme prioritaires les activités de recherche et développement de l'ICC et du RCIP en ce qui a trait à l'installation, à l'entreposage, à la préservation et au traitement des pièces modernes, ainsi qu'aux détériorations qu'elles peuvent subir. En particulier, les restaurateurs ont exprimé un besoin de disposer d'outils leur permettant d'évaluer les caractéristiques chimiques et physiques des pièces modernes, notamment pour les plastiques.
5. **Pièces contaminées.** Les clients ont également exprimé le besoin d'être conseillés sur la façon de manipuler, de préserver ou de traiter les objets contaminés par des matières dangereuses, en raison de traitements antérieurs reçus ou de certains de leurs composants. Les clients ont également indiqué qu'ils ont besoin d'aide pour regrouper les objets ayant pu être exposés à des contaminants.
6. **Expertise en matière de conservation.** Nombre de clients indiquent haut et fort avoir besoin de recevoir des conseils de spécialistes en matière de conservation et déplorent un accès insuffisant à des services de conservation privés pour des raisons financières ou logistiques. Plus précisément, lors des consultations, les clients ont nommé les éléments pour lesquels des services et des conseils en matière de conservation sont requis, à savoir : les matériaux à base de protéines (cuir ou vélin), les livres, les documents, les objets et meubles, ainsi que les gels rigides et leur utilisation sur diverses pièces.
7. **Transmission des connaissances.** Les experts du patrimoine ont exprimé le souhait d'avoir accès à davantage de formations et d'ateliers en cours de carrière. Les ressources offertes par l'ICC et le RCIP sont beaucoup aimées et utilisées, et les clients s'attendent à ce que les ressources publiées soient régulièrement mises à jour.

3 Stratégie de l'ICC et du RCIP

3.1 Objectifs stratégiques de l'ICC et du RCIP

Les objectifs stratégiques sont les piliers du plan et des étapes mesurables qui guideront la prise de décisions, la planification opérationnelle et l'établissement des priorités des dirigeants de l'ICC et du RCIP au cours des cinq prochaines années. Ils encadreront les efforts déployés par l'ICC et le RCIP pour continuer à fournir des services et de l'expertise à la communauté du patrimoine partout au pays, de la manière la plus efficace, bénéfique et rentable qui soit.



Les objectifs stratégiques pour 2021-2026 :

- constituent un prolongement des travaux entrepris dans le cadre du plan stratégique précédent;
- intègrent pour la première fois certains domaines nouveaux, comme les collections numériques;
- correspondent aux priorités du gouvernement du Canada et aux besoins exprimés et observés au sein de la communauté du patrimoine.

Figure 7 : Objectifs stratégiques



3.1.1 Objectif stratégique n° 1 : Accroître l'expertise de l'ICC et le RCIP en matière de conservation et de préservation des pièces modernes et des collections numériques

La conservation et la préservation à long terme des collections qui comptent des pièces modernes, y compris des collections numériques, continuent d'être une préoccupation majeure exprimée par les établissements du patrimoine qui ne sont pas équipés pour traiter les objets modernes, en particulier les petits établissements. Dans le cadre de la mise en œuvre du précédent plan stratégique de l'ICC, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer cette expertise, améliorer la compréhension des pièces modernes et établir de nouveaux ensembles de connaissances sur ces pièces. On doit poursuivre ce travail en mettant l'accent sur le renforcement des connaissances touchant les pièces modernes et l'amélioration des méthodes de conservation des collections et des objets numériques.

Afin de répondre à ces besoins, l'ICC et le RCIP réaliseront les activités ci-dessous.

1. Établissement de nouveaux ensembles de connaissances sur les pièces modernes. Ce travail portera sur la caractérisation et le repérage des pièces modernes, ainsi que sur les détériorations qu'elles peuvent subir.
2. Établissement de nouveaux ensembles de connaissances sur les collections numériques, ainsi que sur les technologies et les pièces s'y rattachant.
3. Établissement d'un plan de recherche intégrée et appliquée afin d'améliorer les méthodes de conservation préventive et de conservation s'appliquant aux pièces modernes et aux collections numériques.



4. Création d'un programme de diffusion pour renforcer la capacité de la communauté du patrimoine à préserver les pièces modernes et les collections numériques.
5. Renforcement de la capacité technologique et scientifique de l'ICC et du RCIP à fournir des informations sur la catégorisation et la gestion des pièces modernes.

02

Renforcer le leadership de l'ICC et du RCIP en matière de conservation préventive et de gestion de l'information sur les collections.

3.1.2 Objectif stratégique n° 2 : Renforcer le leadership de l'ICC et du RCIP en matière de conservation préventive et de gestion de l'information sur les collections

La « conservation préventive » comprend toutes les mesures et actions visant à éviter ou à réduire les détériorations ou les pertes futures. Elle vise à garantir que les collectivités pourront continuer d'avoir accès aux collections et de profiter de celles-ci de manière durable. La conservation préventive est intégrée au travail de nombreuses divisions, et ce, à différents degrés : objets, collections, installations et lieux. C'est principalement le RCIP qui gère l'information sur les collections.

Les établissements du patrimoine ont plusieurs défis à relever : ils doivent réduire leurs coûts de fonctionnement et adopter des technologies plus efficaces (pour des raisons économiques et environnementales), surmonter les difficultés liées à des infrastructures désuètes et améliorer l'accès aux collections par de nouveaux moyens pour des publics nouveaux et de plus en plus diversifiés. Les établissements doivent concilier ces défis avec la nécessité d'assurer la conservation à long terme de leurs collections pour les générations actuelles et futures.

Au cours des cinq dernières années, l'ICC a intensifié ses collaborations et ses contributions au pays et à l'échelle internationale dans les domaines de la conservation préventive et de la gestion de l'information sur les collections en participant à une série de projets de collaboration.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'ICC et le RCIP mèneront les travaux ci-dessous.

1. Améliorer les services de recherche et développement et les activités de transmission des connaissances qui ont trait à la conservation préventive, en se concentrant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, en trouvant des solutions aux problèmes d'entreposage dans les musées et en transformant l'approche de gestion des risques de l'ICC de manière à intégrer des outils pratiques fondés sur des preuves.
2. Établir un ensemble de connaissances et mettre au point des pratiques et des outils pour préserver et gérer les collections numériques. Il s'agira entre autres de mener des recherches sur les causes des détériorations et sur les contraintes touchant la préservation et la gestion à long terme des collections numériques.
3. Intégrer les activités de recherche et développement et de transmission des connaissances qui sont axées sur la gestion de l'information touchant les collections. Élaborer et recommander des normes, des politiques, des orientations et des outils de prise de décisions en ce qui concerne la préservation numérique et la gestion de l'information sur les collections numériques.
4. Créer pour l'ICC et le RCIP un programme de transmission des connaissances intégré et complet en vue de la gestion et de la préservation de l'information sur les collections numériques. Mettre en œuvre un plan actualisé pour le perfectionnement professionnel qui intègre un programme de formation complet reflétant la collaboration et la synergie entre l'ICC et le RCIP et leurs partenaires et clients, au pays et à l'étranger.
5. Élaborer et mettre en œuvre un plan pour mettre à niveau et moderniser les points d'accès aux collections au Canada. Pour ce faire, améliorer l'interopérabilité des données et les fonctionnalités des outils de recherche et de visualisation des données afin d'assurer l'exactitude de l'information et de donner un meilleur accès aux données sur le patrimoine.



03

Moderniser et mettre à profit les procédés utilisés pour établir et transmettre des ensembles de connaissances par la diffusion externe, les partenariats et le réseautage.

3.1.3 Objectif stratégique n° 3 : Moderniser et mettre à profit les procédés utilisés pour établir et transmettre des ensembles de connaissances par la diffusion externe, les partenariats et le réseautage

La transmission des connaissances est la clé de voûte amenant les mandats de l'ICC et du RCIP à avoir des retombées importantes sur les établissements, les experts et les bénévoles de la communauté du patrimoine du Canada, qui sont gardiens et intendants des objets et des collections du patrimoine culturel. Peu importe le moyen utilisé par les clients pour exprimer leurs besoins, les formations proposées par l'ICC et le RCIP sont très prisées et font l'objet d'une forte demande. Au cours des cinq dernières années, l'ICC et le RCIP se sont efforcés de diversifier leur offre de formations professionnelles pour les experts du patrimoine, en menant des études et en intégrant de nouvelles technologies et de nouveaux formats, notamment des webinaires, de l'apprentissage hybride, de l'apprentissage entièrement en ligne et des vidéos. Les formations et les services en ligne ou virtuels sont devenus des incontournables dans le contexte de la pandémie, ce qui renforce l'importance de ce pilier stratégique du travail de l'ICC et du RCIP.

Sur la base de ces expériences et des défis liés à l'utilisation des nouvelles technologies et applications dans l'environnement de canada.ca, l'ICC et le RCIP doivent mettre en place des collaborations et des partenariats avec des organismes et des établissements du pays et de l'étranger afin de proposer des moyens modernes de transmission des connaissances.

L'ICC et le RCIP jouissent tous deux d'une solide réputation à l'échelle mondiale et participent activement à des initiatives de collaboration avec des organisations internationales, comme l'ICCROM, ainsi qu'avec des États étrangers. Ces partenariats permettent à toutes les parties de profiter des ressources et de l'expertise et sont avantageux pour tous. L'ICC et le RCIP demeurent déterminés à poursuivre la création de ces liens malgré les difficultés posées par la période actuelle et la future période post-pandémique.

L'ICC et le RCIP prendront les mesures ci-dessous pour établir un réseau solide avec leurs collaborateurs.

1. Étudier les options pour proposer une stratégie de perfectionnement professionnel, et élaborer une telle stratégie. Destinée aux experts du patrimoine et basée sur des approches collaboratives et des partenariats, cette stratégie concerne des domaines spécialisés de la conservation pour lesquels la formation professionnelle est limitée au Canada.
2. Renforcer les rôles et responsabilités de la bibliothèque de l'ICC et du RCIP en matière de transmission des connaissances, y compris ses efforts liés aux réseaux nationaux et internationaux de diffusion des ressources portant sur l'information numérique et la conservation. On visera en outre à accroître le rôle de la bibliothèque de l'ICC et du RCIP par la création de la nouvelle version de la Base de données bibliographiques du Réseau d'information sur la conservation (BCIN).
3. Créer des outils de diffusion externe et de mobilisation pour faire connaître l'ICC et le RCIP, sensibiliser les gens à l'importance de la conservation et de la gestion des collections et faire découvrir au public le rôle des collections du patrimoine dans la promotion et la célébration de l'identité canadienne.
4. Concevoir et mettre en œuvre un plan visant à mieux utiliser les technologies de l'information afin d'améliorer la prestation des services professionnels de l'ICC et du RCIP. Ce plan portera surtout sur des domaines comme la communication, la diffusion externe, les demandes des clients (présentation et sélection), les travaux de laboratoire, les structures tarifaires, les normes de service, etc.



5. Établir une stratégie pour harmoniser les processus opérationnels de l'ICC et du RCIP avec ceux appuyant le gouvernement ouvert et la science ouverte (y compris les politiques d'accès ouvert et de données ouvertes), ainsi qu'avec les politiques et les procédures d'écologisation. Cette stratégie sera centrée sur les données issues des activités de recherche et développement, les données sur le patrimoine, les ressources, les publications, les services de bibliothèque et les droits d'auteur.
6. Continuer de favoriser la collaboration avec les partenaires internationaux, comme l'ICCROM et les organismes comparables des autres pays.

04

Contribuer à la réalisation
des priorités du
gouvernement du Canada.

3.1.4 Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a pris des engagements majeurs dans plusieurs domaines concernant l'ICC et le RCIP et le secteur du patrimoine dans son ensemble. Ces grandes priorités sont décrites dans la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien. Les prochains paragraphes décrivent l'approche prise par l'ICC et le RCIP pour intégrer ces priorités dans leurs activités.

1. Réconciliation et collaboration avec les collectivités autochtones

Le gouvernement du Canada a adhéré à la DNUDPA, et la réconciliation constitue une priorité majeure pour le ministère du Patrimoine canadien et pour l'ensemble du gouvernement fédéral. Pour contribuer à cette priorité essentielle, l'ICC et le RCIP établiront une stratégie de préservation, de regroupement et de gestion des collections pour les objets et les collections du patrimoine autochtone. Cette stratégie sera élaborée conjointement avec les collectivités et les intervenants autochtones. Elle sera rédigée parallèlement au cadre de Patrimoine canadien pour le regroupement des biens culturels et des vestiges autochtones. Souhaitant libérer les musées de tout esprit colonialiste et regrouper les biens culturels autochtones efficacement, l'ICC et le RCIP exploreront les possibilités de collaboration en vue d'une pleine compréhension des besoins et des attentes des collectivités autochtones.

2. Diversité et inclusion

L'ICC et le RCIP établiront un plan pour examiner leurs processus et leurs activités de diffusion externe afin de déterminer comment il sera possible de bien établir le contact avec une population plus diversifiée, et ce, en fonction de l'adhésion du gouvernement du Canada aux principes de diversité et d'inclusion. Ce plan cherchera à encourager la participation de plus vastes pans de la population canadienne, qu'il s'agisse de bénéficiaires des services d'ICC et du RCIP ou de jeunes professionnels dans le domaine de la conservation.

3. Développement durable

L'ICC et le RCIP continueront à travailler à des projets liés à la conservation de l'énergie et aux répercussions des changements climatiques sur les installations et les collections afin de mieux répondre aux besoins de la communauté du patrimoine. En participant à l'initiative « Nous tenons à nos collections » menée par l'ICCROM, l'ICC et le RCIP aideront les établissements du patrimoine à jouer pleinement leur rôle dans le développement durable au sens large en leur fournissant des outils pratiques et des formations.



4. Politique sur les musées

Le ministre du Patrimoine canadien a été chargé de faire progresser les travaux visant le renouvellement de la Politique sur les musées. La Direction des politiques et programmes du patrimoine de Patrimoine canadien dirigera ces efforts; pour leur part, l'ICC et le RCIP formuleront des observations, fourniront de l'expertise et relayeront les points de vue des intervenants.

05

Exploiter les possibilités offertes par l'initiative Laboratoires Canada pour trouver de nouveaux moyens d'atteindre l'excellence scientifique, de créer des partenariats et de faire en sorte que l'ICC et le RCIP dispose d'installations modernes et durables.

3.1.5 Objectif stratégique n° 5 : Exploiter les possibilités offertes par l'initiative Laboratoires Canada pour trouver de nouveaux moyens d'atteindre l'excellence scientifique, de créer des partenariats et de faire en sorte que l'ICC et le RCIP dispose d'installations modernes et durables

L'initiative Laboratoires Canada crée, pour l'ICC et le RCIP, une occasion de se doter d'installations nouvelles et modernes conçues pour servir la communauté du patrimoine pour les générations à venir. Au fur et à mesure que le processus de planification avancera, l'ICC et le RCIP prendront les mesures ci-dessous.

1. Continuer à collaborer avec l'Agence Parcs Canada en ce qui a trait au cadre opérationnel et à la gestion opérationnelle.
2. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion du changement et de transition.
3. Entreprendre des efforts de diffusion externe qui incluront les Autochtones et les intervenants du secteur du patrimoine.
4. Élaborer une stratégie de partenariats et de collaborations qui élargira le bassin de partenaires potentiels au-delà de nos intervenants « traditionnels », comme le monde universitaire et l'industrie, afin de faire progresser les efforts visant l'atteinte des priorités en matière de sciences du patrimoine.

4 Principes de mise en œuvre

En tant qu'organismes de services spéciaux, l'ICC et le RCIP servent, dans tout le pays, une grande diversité de clients dont les budgets, les installations et les collections varient qualitativement et quantitativement. Les besoins de la communauté du patrimoine sont importants et, dans un monde où la technologie peut faciliter un accès aux services de manière plus rapide et plus efficace, l'ICC et le RCIP doivent parvenir à s'adapter à cette réalité. L'ICC et le RCIP appliqueront les principes suivants à toutes ses activités visant la mise en œuvre des orientations stratégiques.

- **Accès.** L'ICC et le RCIP veilleront à ce que tous les clients aient un accès égal aux services professionnels, peu importe leur région, en utilisant divers outils et approches de diffusion externe et de promotion et en tenant compte de l'accès à Internet des clients des régions éloignées.
- **Intégration.** L'ICC et le RCIP arrimeront les ressources internes au-delà des frontières disciplinaires et organisationnelles afin de favoriser la collaboration, de tirer parti des investissements dans chaque domaine et de maximiser les retombées.



- **Outils.** L'ICC et le RCIP encourageront la création d'outils et de produits qui permettront aux travailleurs du patrimoine de traiter eux-mêmes les objets et les collections dont ils sont responsables. On concentrera les services de l'ICC et le RCIP dans les domaines où son expertise ou ses installations spécialisées sont nécessaires. L'ICC et le RCIP suivront l'évolution des technologies pour mieux servir les clients et s'adapter aux nouvelles réalités gouvernementales et scientifiques.
- **Développement durable.** Comme principe général, l'ICC et le RCIP arrimeront les efforts de mise en œuvre de ce plan stratégique avec les objectifs de développement durable. Il s'agira de relever les objectifs qui correspondent le plus à chacun des objectifs stratégiques et qui concernent le plus la communauté du patrimoine. L'ICC et le RCIP s'attendent à ce que le développement durable soit intégré au processus de consultation et à la conception des futurs plans stratégiques.

5 Cap sur l'avenir

Ce plan stratégique établit une feuille de route pour que l'ICC et le RCIP mette les ressources qui leur sont confiées au service de la communauté du patrimoine au cours des cinq prochaines années. Il met l'accent sur l'harmonisation du travail de l'ICC et du RCIP avec les besoins des clients. Il souligne aussi l'importance de tirer parti de tous nos investissements grâce à une collaboration à l'intérieur et à l'extérieur des organismes, et il ne nécessite aucune autorisation supplémentaire.



6 Annexes

Annexe A - Équipe de planification

L'équipe de planification stratégique de l'ICC et du RCIP était composée des membres du comité de gestion de l'ICC-RCIP et du comité directeur de la planification stratégique, comme le prévoyait le mandat approuvé qui a mené à l'élaboration du plan stratégique de l'ICC et du RCIP pour 2021-2026. Aussi, le comité de direction de l'ICC-RCIP a été consulté au cours du processus de révision du plan stratégique.

Les personnes mentionnées ci-dessous ont participé aux travaux.

Comité directeur	Comité de direction	Comité de gestion
Evelyn Ayre	Kenza Dufourmantelle	Roger Baird
Wendy Baker	Patrick Fry	Marie-Hélène Foisy
Monique Benoit	Bruno Lemay	Eric Henderson
Sheila Carey	Paul Lima	Simon Lambert
Patrick Fry	Jérôme Moisan	Debbie Laplante
Edith Gendron		John Moses
Rachelle Laplaine		
Tania Mottus		
Jennifer Mueller		
Jennifer Poulin		

Annexe B - Liste des acronymes et descriptions

Tous les acronymes utilisés dans le présent document sont répertoriés ici et accompagnés de leur description. Les acronymes sont placés par ordre alphabétique.

Acronyme	Description
AMC	Association des musées canadiens
BCIN	Base de données bibliographiques du Réseau d'information sur la conservation
BCM	Bien culturel meuble
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICC	Institut canadien de conservation
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOM	Conseil international des musées
ICOM-CIDOC	Comité pour la documentation du Conseil international des musées
INDEM	<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>
OSS	Organisme de service spécial
PAM	Programme d'aide aux musées
PCH	Ministère du Patrimoine canadien
PRN	Programme du répertoire national
R et D	Recherche et développement
RCIP	Réseau canadien d'information sur le patrimoine
RE-ORG	Méthode de réorganisation des réserves mise au point par l'ICCROM et l'UNESCO
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada



Annexe C - Modèle logique de l'ICC-RCIP

Le rôle unique de l'ICC-RCIP se trouve dans sa capacité à établir de nouveaux ensembles de connaissances et de nouveaux outils à partir de problèmes réels et d'expériences concrètes. Les objectifs stratégiques énoncés dans ce plan renvoient à des domaines qui méritent une attention particulière. Il n'en demeure pas moins que le modèle logique de l'ICC-RCIP repose sur le maintien d'une vaste expertise dans les sous-domaines du développement du Web sémantique, de la conservation et de l'information du patrimoine, ainsi que dans divers domaines scientifiques. La capacité de l'ICC et du RCIP à appuyer la communauté du patrimoine dépend de cette expertise diversifiée que l'on trouve au sein des deux organismes de services spéciaux.

Après l'examen organisationnel de 2016, l'ICC et le RCIP ont élaboré un modèle logique commun. Ils ont organisé leurs activités en fonction de trois domaines opérationnels principaux : la recherche et le développement, la diffusion de l'information et les services spécialisés. Les scientifiques, les restaurateurs et les spécialistes des technologies de l'information travaillent ensemble aux aspects complémentaires des problèmes concrets soulevés par la communauté du patrimoine. Aussi, peut-être encore plus important : l'ICC et le RCIP permettent à la communauté de tirer parti des résultats de leur travail grâce à la transmission des connaissances.

Modèle logique de l'Institut canadien de conservation et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Principaux secteurs d'activité	Recherche et développement	Diffusion		Services spécialisés
		Connaissances spécialisées	Information sur les collections	
Résultats à court terme	Les professionnels du patrimoine ont accès à de nouvelles connaissances en ce qui touche la préservation et la conservation du patrimoine, ainsi que la gestion de l'information sur les collections.	Les établissements et les travailleurs du patrimoine ont accès à des possibilités d'apprentissage diversifiées.	Les professionnels et le public ont accès à de l'information sur les objets et les collections de tout le Canada.	Les établissements du patrimoine du Canada ont accès aux services spécialisés de l'ICC afin de préserver et de mieux comprendre leurs collections.
Résultats à moyen terme	Les professionnels du patrimoine utilisent, à l'échelle nationale et internationale, les nouvelles connaissances concernant la préservation et la conservation du patrimoine, ainsi que la gestion de l'information sur les collections.	Les établissements et les travailleurs du patrimoine utilisent les ressources d'apprentissage et participent aux activités d'apprentissage de l'ICC-RCIP.	Les professionnels et le public utilisent les informations d'Artefacts Canada sur les objets et les collections du Canada.	Les établissements du patrimoine du Canada font appel aux services d'experts de l'ICC.
Résultats à long terme	Les nouvelles connaissances font progresser la	Les travailleurs du patrimoine améliorent leurs	Artefacts Canada permet aux professionnels et	Les objets et les collections sont préservés, mieux



	conservation et la compréhension des collections et des objets, ainsi que l'accès à ces collections et objets.	connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, et les appliquent à la conservation de leurs collections.	aux membres du public d'améliorer leurs connaissances sur les objets et les collections du Canada.	compris et rendus plus accessibles.
--	--	---	--	-------------------------------------

Résultats ministériels	Les collections et les objets patrimoniaux sont préservés par les établissements du patrimoine pour les générations actuelles et futures.	Le public a accès au patrimoine culturel.
------------------------	---	---



Annexe D - Contexte et méthode de l'analyse de l'environnement de l'ICC et du RCIP

À l'origine, l'ICC et le RCIP ont été créés pour répondre à des besoins très précis de la communauté du patrimoine.

- L'ICC a été créé en 1972, essentiellement parce que le patrimoine culturel au Canada avait été négligé⁹. Un institut de conservation central était donc nécessaire pour conseiller les établissements du patrimoine du Canada sur les pratiques de conservation appropriées en vue de protéger le patrimoine culturel du pays.
- Le RCIP¹⁰ est né, avant tout, de la nécessité de créer un répertoire national informatisé des collections culturelles et scientifiques du Canada en tirant parti des nouvelles technologies. Cela a permis à la communauté du patrimoine de consolider le contenu du répertoire des collections du patrimoine, maintenant connu sous le nom d'Artefacts Canada.

Lors de l'analyse de l'environnement, près de 40 rapports et documents ont été examinés, notamment :

- des rapports sur des consultations menées auprès d'établissements et de professionnels du patrimoine de 2013 à 2019;
- des documents sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique précédent, soit celui de 2015-2020;
- des documents sur les ateliers destinés au personnel en lien avec les recommandations relatives au programme;
- des documents sur les plans et les stratégies de la Division du partage du savoir de l'ICC;
- le plan scientifique du Centre de science du patrimoine culturel (Laboratoires Canada).

Annexe E - Glossaire

Pièces modernes. Tous les objets ou pièces à conserver pouvant comporter un élément synthétique (comme un polymère), avoir été fabriqués à partir d'un alliage métallique moderne ou contenir un tel alliage, et tous les éléments comportant une composante électronique, audiovisuelle ou numérique (qu'il s'agisse d'un produit d'origine numérique ou d'un produit numérisé).

Collection numérique. Plusieurs objets numériques qui peuvent ou non avoir un lien entre eux.

Objet numérique. Fichier ou série de fichiers qui constituent une seule entité (comme une seule œuvre d'art, un film, etc.). Les objets numériques peuvent être des produits d'origine numérique ou des copies numériques.

Copie numérique*. Toute pièce numérique qui est une copie de quelque chose qui existe (ou qui a existé) dans un format analogique; par exemple, la version numérisée d'un document, la photographie d'un tableau ou le produit de la conversion numérique d'un enregistrement audio analogique. Cette définition exclut les copies d'objets d'origine numérique.

⁹*Démocratisation et décentralisation : une nouvelle politique des musées*, notes d'une allocution prononcée pour l'honorable Gérard Pelletier, Secrétaire d'État, au Canadian Club de Calgary, le mardi 28 mars 1972, p. 5.

¹⁰ Avant 1982, le programme du RCIP s'appelait « Programme du répertoire national », comme on l'avait proposé dans la Politique nationale des musées de 1972.



Pièce ou contenu d'origine numérique. Le qualificatif « d'origine numérique » décrit une pièce ou un contenu créé sous forme électronique et sauvegardé en tant que données numériques et n'ayant jamais été, au départ ou à un autre moment de son existence, un produit analogique ou physique. Cette désignation est généralement utilisée pour les ébauches de textes ou les pièces de correspondance rédigées en format numérique, ou pour les œuvres visuelles, comme les photographies créées à l'aide d'appareils photo numériques. Ces pièces peuvent être écrites ou sauvegardées sur des ordinateurs personnels, des disquettes, des CD, des DVD, des disques durs ou tout autre support de stockage numérique.

Productions ou médias temporels. Toute œuvre d'art ou performance (visuelle ou autre) qui intègre le temps comme élément ou dimension dans sa construction ou sa présentation.



7 Ouvrages cités

1. *Démocratisation et décentralisation : une nouvelle politique des musées*, notes d'une allocution prononcée pour l'honorable Gérard Pelletier, Secrétaire d'État, au Canadian Club de Calgary, le mardi 28 mars 1972, p. 5.
2. Canada. *Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine : 2017*, ministère du Patrimoine canadien, 2018. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/enquete-etablissements-patrimoine/rapport-2017.html>
3. Canada. *Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine : 2019*, ministère du Patrimoine canadien, 2020. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/enquete-etablissements-patrimoine/rapport-2019.html>
4. Lambert, S., G. Porteous, et S. Zweifel. *Sondage canadien sur le soin des collections*. Association canadienne des restaurateurs professionnels, 2019. <https://capc-acrp.ca/files/Sondage-canadien-sur-le-soin-des-collections-Resume-des-resultats.pdf>
5. Trudeau, Justin. *Lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien*. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, 2019. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-du-patrimoine-canadien>
6. Uchiyama, Christienne. *Waste of Place: Heritage Conservation within the context of the Canadian Environmental Assessment Act* (mémoire de maîtrise). Université Carleton, 2012.